

Frank Van de Velde

Animateur du groupe de travail

ZA-EnR



Objet :

Compte rendu de la deuxième réunion du groupe de travail « Zones d'accélération » de Lardiers, le 31 août 2024

Présents : BESSON DENIS, HUE-MATHIEU BRIGITTE, BIZOT ANDRE, SUSCILLON JEAN-YVES, USSEGLIO JEAN-CHARLES, VAN DE VELDE FRANK

Excusé : DOUGUET ALEXIS, USSEGLIO CHARLES

Absent : LE THIRILLY CHARLES, DE LEENER MARC

Contexte :

Le 31 août 2024 à 9 h, s'est tenue la deuxième réunion du groupe de travail consacré aux zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune de Lardiers. Ce groupe, composé de 10 personnes dont 3 élus, a pour objectif d'identifier les sites les plus propices (ZA-EnR) et de transmettre cette proposition à la Mairie.

Après un accueil autour d'un café et de croissants, la séance a commencé à 9 h 10.

Déroulement de la réunion :

Frank Van de Velde, conseiller municipal et animateur du groupe, a rappelé les conclusions de la première réunion qui a eu lieu le 27 juillet 2024 :

Consensus sur la zone de l'ancienne décharge de Lardiers. La zone, parcelle B40 avec une surface de 1.35 ha, est pour la plus grande partie boisée et c'est seulement la zone où sont vraiment déposés les déchets qui n'a plus au moins pas de végétation. Cette zone a une surface de +- 3000 m² qui permettra l'installation d'une petite centrale photovoltaïque de 250 kWc. L'installation d'une centrale avec une puissance de plus de 250 kWc impliquerait un branchement au poste source de Limans qui semblerait injustifiable et non rentable, car les coûts de raccordement sont hors équilibre par rapport à la grandeur possible du projet si on utilisait toute la zone. (+- 1 ha de panneaux sur une zone de 1,35 ha). En plus, il faut déboiser et déchausser les arbres. Cette autorisation n'est pas évidente à obtenir. Un raccordement direct vers le village semblerait la solution la plus intéressante. Le but de cette opération est de prévoir de l'énergie pour les habitants du village. Même si ce n'est pas une obligation et que la distribution de cette énergie fonctionnera aussi sans compteur Linky, la facilité et la volonté des fournisseurs comme Enedis, pour le calcul des courbes et donc la répartition de chaque preneur d'énergie, sera quasi impossible d'obtenir. Le groupe de travail aimerait donc confirmer le consensus sur cette zone à la Mairie. Le groupe exprime néanmoins la volonté de vouloir participer au développement d'un possible projet après que cette zone est arrêtée

par le préfet comme véritable ZA-EnR. Une demande de validation et de continuation de ce groupe de travail devrait être posée à la mairie de Lardiers en espérant un retour positif de leur part. Frank pose la question à la mairie.

Consensus trouvé sur une possible ZA-EnR pour toutes les toitures existantes et futures :

Même si une grande partie des bâtiments du village se trouve dans le périmètre de nos patrimoines historiques comme l'église et la commanderie, il demeure une volonté de poursuivre et d'intégrer les toitures. Une demande sur toitures devrait obtenir un avis conforme par l'ABF. L'architecte des ABF semblerait être plus souple pour une installation dans ces zones s'il n'y a pas de Co-visibilité. Une demande d'installation sur toiture sera de toute façon étudiée en cas par cas. Le fait qu'il y aura peut-être dans le futur des maisons avec et d'autres sans installations photovoltaïques sur leur toiture ne dépendra ni de la Mairie, mais de l'avis de l'architecte des ABF. Durant la prochaine réunion publique, il va falloir bien expliquer ce contexte.

La zone de la station d'épuration : même s'il n'y a pas eu de réponse sur le fonctionnement et la possible nécessité de mouvement dans la zone par des équipes d'entretien, la zone (trois parcelles : section OC 0305, 0304,0176 avec surface totale de 3410 m²) comprend +- 2500 m² utilisable. Une possible installation en hauteur sera peut-être envisageable pour que les engins puissent passer et qui enlèvera l'influence négative des masques des arbres. Néanmoins, avant tout projet possible sur cette zone, une demande de validation aux habitants proches devrait être posée. Cependant, mettre déjà la zone dans une ZA-EnR semblait aussi trouver un consensus, même si un possible projet est encore très loin d'une réalité (peut-être tout simplement pas possible).

Autres sujets abordés :

ZA-EnR et zones d'exclusion : En cas d'installation d'une ZA-EnR par la commune et d'arrêt de la cartographie des ZA-EnR de la région par le préfet (prévu d'ici un an), la commune aura la possibilité d'exclure des zones. Le groupe de travail veut non uniquement proposer les ZA-EnR mais aussi les zones à exclure. On devrait travailler sur ce sujet durant la troisième réunion. L'idée d'exclure des zones agricoles et des zones dites naturelles (forêts, crêtes, etc..) est déjà mise sur table. Une demande d'avis d'un tiers comme l'association FNE sera faite. Une éventuelle intervention durant la prochaine réunion des associations serait appréciée. Frank a soulevé qu'il y a un délai à respecter pour les ZA-EnR et non pour les zones d'exclusions. Si le consensus sur ces zones d'exclusion n'est pas trouvé dans les délais, il faut au moins définir notre proposition à la Mairie sur les ZA-EnR.

Obtenir une forme d'autonomie pour le village est souhaitable, mais plutôt dans un contexte de sobriété et avec une limitation de production pour le village et ses habitants. Le but n'est pas de devenir producteur d'énergie pour la revente.

Mettre en place sur le site de Lardiers la conclusion du groupe de travail : une demande sera faite auprès de la Mairie.

Travaille à réaliser sur le texte qui définira le ZA-Enr sur les toitures : Frank s'informerera auprès du cabinet de Madame la sous-préfète de Forcalquier.

Conclusions et prochaines étapes :

Cette deuxième réunion a permis de confirmer un consensus sur les sites d'implantation potentiels comme l'ancienne décharge, les toitures, les parkings et le site de l'assainissement.

Il y a aussi une volonté de vouloir proposer les zones d'exclusions et de vouloir continuer à travailler ensemble dans le futur sur les projets d'envergure.

Une fois les résultats du groupe de travail présentés à la Mairie, une nouvelle réunion avec les habitants sera nécessaire avant la délibération par la Mairie.

Ce compte-rendu présente une synthèse des principaux points abordés lors de la réunion. Toutes suggestions ou précisions sont bienvenues.

Veillez noter la date de la prochaine réunion :

Samedi 28 septembre à 9h00